



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 31 août 2020, à 19h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Étaient absents :

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h01.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia

**Rés. no
2020-112**



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



N° ce résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-113**

**Rés. no
2020-114**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 Validation de la séance publique tenue par voie de visioconférence ou en présentiel

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-107 prise lors de la 7^e séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à l'effet :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la présente séance selon les termes de la résolution n° 2020-107.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 07^e séance ordinaire de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 10 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 07^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de Mme Diane Synnett, concernant les activités du service de l'urbanisme.

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.4 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

**Rés. no
2020-115**

5.6 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 26 août 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 27 juillet 2020 et le 26 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 105 chèques présentés pour un montant de 180 547.41 \$.

**Rés. no
2020-116**

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 441-2020 - concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Mme Sonia Malouin donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 441-2020 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2020-117**

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Attribution d'un numéro civique à l'immeuble sis sur le lot 5 148 452 du cadastre du Québec - Centrale Outarde-1

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 153-1984;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'attribuer le no civique 1 de la rue du Pouvoir à l'immeuble sis sur le lot 5 148 452 du cadastre du Québec, soit la centrale Outarde-1.

**Rés. no
2020-118**

8.2 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2020-023-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation intitulé : Fourniture et installation de modules de jeux;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 20 août 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a constitué un comité de sélection formé de trois personnes, en vue de l'analyse des soumissions et de l'établissement d'un pointage pour chaque soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est réuni le 27 août 2020 afin d'analyser les soumissions et a établi les pointages suivants pour chacun des soumissionnaires;

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE SUR 100
JAMBETTE INC	79
GO-ÉLAN	61
-	-

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2020-023-A, à l'entreprise JABETTE INC. et ce, conformément à leur soumission au montant de 51 976.00 \$ excluant les taxes applicables, pour laquelle elle a obtenu la meilleure note des soumissions reçues.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-119**

**Rés. no
2020-120**

**Rés. no
2020-121**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.3 Modification d'horaire - Département de l'administration

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande des employés du département de l'administration afin d'autoriser un horaire modifié pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que l'horaire proposé est du lundi au jeudi, de 8h à 16h30 avec une pause de 60 minutes pour le dîner et le vendredi de 8h à 13h;

CONSIDÉRANT que l'horaire modifié devait prendre fin le 6 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, la direction recommande le maintien de l'horaire modifié de manière permanente;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De modifier l'horaire du bureau municipal, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 avec une pause de 60 minutes pour le dîner, et le vendredi de 8h00 à 13h00.

8.4 Dépôt des états financiers 2019 du transport adapté et participation 2020

CONSIDÉRANT que la ville de Baie-Comeau nous a déposé son rapport financier vérifié pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'approuver le rapport financier 2019;
- ii. De confirmer notre participation au service pour l'exercice 2020.

8.5 Révision des directives concernant la gestion des comptes recevables en contexte de pandémie

CONSIDÉRANT les directives découlant de la résolution n° 2020-057 en ce qui concerne la gestion des comptes recevables de la municipalité en contexte de pandémie de covid-19;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir ces directives compte tenu de l'évolution de la situation économique au Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reprendre la facturation des droits de mutation immobilière;
- ii. De reprendre la facturation des comptes de taxes complémentaires;
- iii. De maintenir le taux d'intérêt à 0% pour tous les comptes facturés en 2020, et ce, jusqu'à avis contraire du conseil.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. no
2020-122

9.1 Adjudication pour la vente d'une émission d'obligations suivant un appel d'offres public

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéro 332 2008, 331 2008 et 395 2014, la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 septembre 2020, au montant de 2 364 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 VALEURS MOBILIÈRES	BANQUE
----------------------	--------

LAURENTIENNE INC.

70 000 \$	0,65000 %	2021
71 000 \$	0,75000 %	2022
72 000 \$	0,85000 %	2023
73 000 \$	1,00000 %	2024
2 078 000 \$	1,15000 %	2025

Prix : 98,74524

Coût réel : 1,40886 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

70 000 \$	0,65000 %	2021
71 000 \$	0,75000 %	2022
72 000 \$	0,85000 %	2023
73 000 \$	0,95000 %	2024
2 078 000 \$	1,05000 %	2025

Prix : 98,24500

Coût réel : 1,42478 %

3 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

70 000 \$	0,70000 %	2021
71 000 \$	0,75000 %	2022
72 000 \$	0,80000 %	2023
73 000 \$	0,90000 %	2024
2 078 000 \$	1,15000 %	2025

Prix : 98,00000

Coût réel : 1,57206 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- ii. QUE l'émission d'obligations au montant de 2 364 000 \$ de la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;
- iii. QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- iv. QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- v. QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

- vi. Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Rés. no
2020-123**

9.2 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 364 000 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 364 000 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
332-2008	2 059 300 \$
331-2008	225 200 \$
395-2014	79 500 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 332-2008, 331-2008 et 395-2014, la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
- a. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 septembre 2020;
 - b. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
 - c. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);

- d. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 - e. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
 - f. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
 - g. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de Manic Outardes
990, BOUL. LAFLECHE
BAIE COMEAU, QC
G5C 2W9
 - h. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité du village de Chute-aux-Outardes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- ii. QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 332 2008, 331 2008 et 395 2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-124**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.3 Pétition concernant la présence d'orignaux sur la route 138 dans le secteur de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la sécurité des automobilistes est compromise par la présence d'orignaux entre Chute-aux-Outardes et le carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT que le secteur de la péninsule Manicouagan est une passe migratoire dans l'axe nord-sud pour les orignaux;

CONSIDÉRANT qu'un nombre élevé de citoyens emprunte cette route quotidiennement pour se rendre à Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que la présence d'orignaux sur le réseau routier, ou à proximité, est une source de stress pour les résidents et automobilistes des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que tous les services essentiels sont à Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que les services d'urgences sont particulièrement à risque lors de déplacement d'urgence à l'ouest de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu plusieurs dizaines d'accidents impliquant des orignaux ces cinq dernières années dans le secteur de la péninsule Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. La municipalité de Chute-aux-Outardes demande au ministère des Transports du Québec, en partenariat avec le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs et le ministère de la Sécurité publique:
 - a. d'établir un plan d'action pour assurer la sécurité des automobilistes ainsi que de la faune qui vit à proximité du réseau routier.
 - b. de mettre en place des dispositifs (clôtures, éclairage, passage sécurisé pour la faune, signalisation, etc.) pour améliorer la sécurité routière dans la péninsule Manicouagan.

**Rés. no
2020-125**

9.4 Autorisation pour contrat d'achat d'un camion au service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire reçue de Olivier Chrysler de Baie-Comeau dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la conclusion du contrat, de gré à gré, pour un budget total n'excédant pas 73500\$, incluant les taxes.
- ii. De financer la contribution de la municipalité à cette dépense par affectation au fonds de roulement de la municipalité, pour un terme de 5 ans.

**Rés. no
2020-126**

9.5 Demande d'aide financière de la FADOQ de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la FADOQ de Chute-aux-Outardes, concernant la difficulté à payer leurs taxes municipales étant donné la suspension des activités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le report sans intérêt de la troisième échéance des taxes foncières pour un terme maximum de 12 mois;
- ii. D'autoriser, par la suite le directeur général à prendre arrangement de paiement avec la demanderesse, des échéances de taxes ainsi reportées.

**Rés. no
2020-127**

9.6 Modification de l'heure de la tenue des séances publiques du conseil municipal

CONSIDÉRANT qu'en contexte de pandémie de covid-19 et compte-tenu de la tenue des séances du conseil à huis clos, la municipalité avait changé l'heure des séances publiques du conseil pour le tenir à 19h00;

CONSIDÉRANT qu'avec la reprise des séances avec présence physique du public, la municipalité désire ramener l'heure des séances publiques à celle qu'elle était auparavant;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. De modifier l'heure des séances publiques du conseil municipal, afin qu'elles soient tenues à compter de 20h00.

**Rés. no
2020-128**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2020-129**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h45.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation